

SOMMET DE LA TERRE: QU'EN RESTE-T-IL?

par René LONGET, directeur romand de la Société suisse pour la protection de l'environnement (SPE), Genève

Deux ans après le Sommet de la Terre, René Longet formule un constat alarmant: la majorité de la population mondiale survit à peine, alors que les ressources de la planète sont déjà surexploitées. La terre et les hommes sont en danger, car la population continue de croître: des choix sont à opérer. Analyse.

Nous le savons: des menaces graves pèsent sur les fonctions globales de l'atmosphère (diminution du bouclier d'ozone stratosphérique et augmentation de la teneur en gaz à effet de serre), des océans (pollués et surexploités), des sols (70% des terres arides sont dégradées); 200000 km² de forêts tropicales disparaissent chaque année, ainsi que plus de 15000 espèces animales et végétales, et nous exploitons les ressources non renouvelables de la Terre à un rythme accéléré, en particulier les ressources énergétiques. Par ailleurs, dans le monde, plus d'un milliard et demi de nos semblables n'ont pas d'approvisionnement en eau potable, un milliard est sans toit et un autre milliard doit survivre avec moins d'un \$ par jour. En outre, 20% de la population mondiale se partagent 80% des ressources - population qui est appelée à doubler en moins de 40 ans.

Le diagnostic est clair: il y a d'immenses besoins non satisfaits, alors qu'on ne peut pas demander à la Terre de fournir plus de richesses qu'elle n'en renferme. Il faut un développement, mais pas celui que nous connaissons, qui n'est pas généralisable. Une formidable course de vitesse entre démographie et développement, entre forces de destruction et forces d'équilibre, est lancée.

Environnement et développement, des enjeux planétaires

La question du partage inégal des ressources, du droit au développement, a surgi dans les enceintes internationales immédiatement après le mouvement de décolonisation politique. C'est en 1964 que les Nations Unies ont mis sur pied la CNUCED, organisme représentant les intérêts du Sud à la recherche d'un commerce plus juste. On peut dire que les années soixante ont été l'époque de la prise de conscience du sous-développement de la majeure partie de l'humanité, situation considérée, avec Jean XXIII (*Mater et Magistra et Pacem in Terris*), comme incompatible avec la dignité humaine. Quant aux questions d'environnement, elles sont apparues avec force au début des années 70 et ont suscité les premiers ministères de l'environnement (France: 1970, avec Robert Poujade), les premières lois (Suisse: 1971, article constitutionnel sur la protection de l'environnement). Et c'est à l'appel des Nations Unies qu'a été tenue, en 1972 à Stockholm, la première conférence mondiale sur *l'Environnement humain*, catalyseur d'un vaste mouvement. Puis les années 80 ont marqué le rapprochement entre ces deux préoccupations fondamentales: il ne peut pas y avoir de développement sans ressources, en terre, en eau, sans fonctionnement de l'atmosphère, sans richesses naturelles.

A l'inverse, on ne saurait vivre d'amour et d'eau fraîche, et le droit de vivre et de s'épanouir implique un prélèvement sur la nature primitive. La synthèse de ces deux exigences s'appelle

le «développement durable», formule que lui a donnée la commission Brundtland¹: un développement qui réponde aux besoins des générations présentes sans obérer ceux des générations à venir. C'est sur la base de ce constat que l'assemblée générale des Nations Unies a convoqué, en 1989, la *Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement* (CNUED), qui s'est tenue en juin 1992 à Rio de Janeiro.

Le développement durable

Cette conférence, aussi appelée le *Sommet de la Terre*, a été la plus grande conférence internationale de l'après-guerre. Elle a permis de relancer la prise de conscience mondiale sur l'état de notre planète. Son objet principal était l'adoption d'un vaste programme, âprement négocié, nommé *Agenda 21* - pour 21^e siècle². Il s'agit d'un véritable plan de sauvetage de la planète qui synthétise en 40 chapitres l'ensemble des domaines de l'environnement et du développement. La conférence a également adopté deux Déclarations: celle de Rio, qui énonce un certain nombre de principes; celle sur les forêts, qui se réfère explicitement à «tous les types de forêts». Elle a aussi été l'occasion de la signature de deux conventions, négociées parallèlement, sur la biodiversité et le climat. Sur le plan thématique, une vingtaine de chapitres livrent une analyse succincte de la situation et présentent les solutions à mettre en œuvre dans les domaines suivants: la pauvreté, la population, la santé, l'habitat, la protection de l'atmosphère, la gestion durable des sols, le déboisement et la désertification, le développement agricole, la diversité biologique, la protection et la gestion des océans et des eaux douces, les substances chimiques et les déchets dangereux, ou encore la gestion des déchets solides et liquides.

Un changement de la consommation

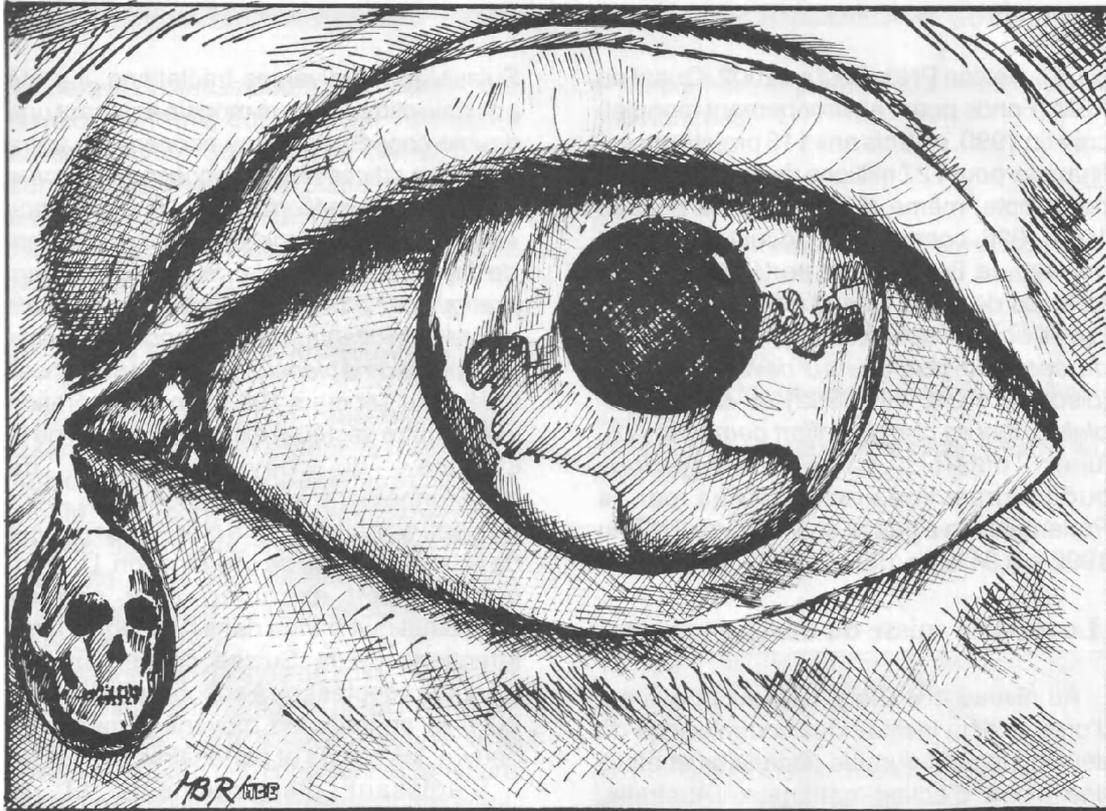
Chaque nation doit élaborer ses programmes d'action contre la faim, l'analphabétisme, développer ses services de santé, créer des emplois, lutter contre la pression démographique. *L'Agenda 21* consacre un chapitre spécifique au nécessaire changement des modes de consommation, qui demande l'intégration des coûts des fonctions de la nature dans l'économie. On y retrouve également la maîtrise des grandes épidémies, la protection de l'enfance, la réhabilitation urbaine (d'ici l'an 2000 plus de la moitié de la population mondiale vivra dans une grande ville, et la moitié de cette moitié dans des bidonvilles), réhabilitation qui comprend des logements décents, des équipements, l'assainissement des quartiers, des transports publics. Au chapitre de la protection de l'atmosphère, on notera l'exigence de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables, et au chapitre des déchets celle du recyclage et de la prévention.

L'Agenda 21 cite ensuite les acteurs du changement, exposant le rôle des femmes, des jeunes, des communautés indigènes, des organisations non gouvernementales, des syndicats, des industriels, des paysans, des scientifiques, des pouvoirs locaux (d'ici 1996, tous les pouvoirs locaux devraient avoir établi un *Agenda 21* local). Enfin, viennent les domaines du transfert de technologie, crucial pour la réussite des opérations, et des moyens financiers; le secrétariat de la CNUED avait évalué à 600 milliards de \$ par an le coût de la mise en œuvre de *l'Agenda 21*, dont 125 milliards à dégager par l'aide publique, le reste provenant des budgets

¹ Commission mondiale sur l'environnement et le développement, **Notre avenir à tous**, Editions du Fleuve, Montréal 1988.

² CNUED, **Action 21**, Nations Unies, NewYork-Genève 1993, N° de vente F93 I 11.

privés ou publics de chaque pays. Il est bon de préciser que 125 milliards de \$ représentent quelque 10% des dépenses annuelles mondiales pour la défense.



La mise en œuvre

En décembre 1992, l'assemblée générale des Nations Unies a débattu des suites à donner à la CNUED. Elle a notamment décidé la création d'une nouvelle commission du conseil économique et social, l'ECOSOC, la Commission du développement durable, avec mission de suivre la mise en œuvre de *l'Agenda 21*. La Commission passera en revue chaque année les thèmes relatifs aux finances, au transfert de technologie, à la formation et à la recherche, aux structures de décision et aux groupes sociaux. En 1994, elle examinera de plus les progrès dans le domaine de la santé, de l'habitat, des eaux douces, des toxiques et des déchets toxiques. En 1995, il sera question des sols, de la désertification, des forêts et de la diversité biologique, puis, en 1996, de l'atmosphère, des océans et des mers. En 1997, cinq ans après la CNUED, une session spéciale de l'assemblée générale sera consacrée à une revue d'ensemble.

S'agissant du financement, un doublement des budgets d'aide au développement était considéré comme un minimum. Or, depuis la Conférence, les budgets d'aide au développement ont généralement décliné. Seul le Danemark veut augmenter sa contribution à 1,5% de son PNB d'ici l'an 2002. Quant au FEM (Fonds pour l'environnement mondial) créé fin 1990, en trois ans 113 projets ont été financés pour 727 millions de \$; on reste loin du compte, même si finalement la période 1994-1996 connaîtra un doublement des moyens, le

Fonds étant porté à près de 2 milliards de \$. La Suisse s'était engagée à Rio «à accroître substantiellement le volume de son aide publique au développement» (discours du 10 juin 1992) et «à assumer pleinement sa part de l'effort demandé» (13 juin). Toutefois, après les réductions budgétaires linéaires opérées par le Parlement, on a passé de 0,39% du PNB en 1992 à 0,34% en 1993.

Le modèle suisse du développement

Au niveau des Etats, plusieurs pays ont d'ores et déjà institué des commissions du développement durable nationales et établi des plans d'action nationaux (Australie, Danemark, Canada, Pays-Bas, etc.). En Suisse, après diverses tractations, il a été possible d'instaurer un modèle assurant une double coopération. Une coopération entre les divers offices fédéraux concernés en vue d'assurer «l'amélioration de la cohérence des politiques sectorielles et leur ajustement de façon que le mode de développement pratiqué parla Suisse soit finalement durable pour ses habitants autant que pour les autres occupants de la planète» (décision du Conseil fédéral du 1er mars 1993); une coopération avec quatre secteurs externes: milieux de la science, du développement, de l'environnement et de l'économie. Sept groupes de travail ont été créés et un groupe de liaison fait office de coordination. Un Plan d'action doit exprimer, pour chaque problématique traitée dans *l'Agenda 21*, les intentions de la Suisse concernant les mesures adoptées ou à adopter jusqu'en l'an 2000 et au-delà, les moyens à mettre en œuvre, les offices et partenaires impliqués.



S'agissant d'engagements et de perspectives d'action au niveau planétaire, on citera le *Business Council for Sustainable Development* mis sur pied par l'industriel suisse Stephan Schmidheiny³, et l'idée d'un *Plan Marshall pour la planète* lancée par le vice-président

³ Stephan Schmidheiny, **Changer de cap**, Dunod, Paris 1992.

américain Al Gore⁴. Tous deux ont développé leurs propositions dans des livres qui ont fait date.

Les voies du changement

Pour que l'opération réussisse, il est essentiel que chacun prenne la mesure du problème et se persuade d'en faire une vraie priorité. Or, la conviction que ces prochaines années seront décisives et exigent une poursuite et un accroissement des efforts déjà engagés, n'est pas encore suffisamment répandue.

Le danger, en période de crise, du double repli sur l'immédiat temporel et sur l'immédiat géographique, est plus fort que jamais, et le développement d'une conscience planétaire constitue un enjeu particulièrement important. A cet égard, si la notion de développement durable se révèle appropriée et féconde, sans l'intégration des problèmes de la crise des pays industrialisés, les préoccupations d'environnement et de développement risquent fort de passer au second plan.

Ces préoccupations doivent de même être ancrées au sein des politiques économiques; c'est toute la problématique du commerce et de l'environnement qui doit être impérativement reprise au sein de l'Organisation mondiale du commerce née de l'Uruguay Round.

Enfin, dans chaque pays, un vaste débat, impliquant tous les acteurs sociaux, sur la définition et la mise en œuvre du développement durable comme diagnostic des besoins du monde et issue à la crise s'impose.

Ce n'est qu'à ces conditions que le développement durable évitera de venir peupler le cimetière des bonnes intentions et déploiera son potentiel de réponse adéquate et sensée à la mondialisation sauvage d'une économie qui peine à trouver la juste mesure, entre pléthore et pénurie, des vrais besoins des hommes.

(choisir, juin 1994, pp. 23-27)

⁴ Al Gore, **Sauver la planète Terre**, Albin Michel, Paris 1993.